



# < VIVIUM Tool TPE – Utilisation Manuel >

10-03-2022

[www.vivium.be](http://www.vivium.be)

Vivium est une marque de P&V Assurances sc  
Entreprise d'assurance agréée sous le code 0058  
TVA BE 0402 236 531 - RPM Bruxelles

**Siège social**  
Rue Royale 151 – 1210 Bruxelles  
TEL +32 (0)2 406 35 11

**Siège d'Anvers**  
Desguinlei 92 – 2018 Antwerpen  
TEL +32 (0)3 244 66 88



## Sommaire

PARTIE I. Contexte.....	34
CHAPITRE I. Activités.....	34
CHAPITRE II. Champ d'application.....	35
CHAPITRE III. Choix des couvertures.....	45
CHAPITRE IV. Historique sinistre.....	56
PARTIE II. Accident du travail.....	67
CHAPITRE I. Garantie légale.....	67
CHAPITRE II. Garanties extra-légales (optionnelles).....	67
CHAPITRE III – 24h/24h (optionnelle).....	78
CHAPITRE IV – Récapitulatif des primes.....	89
PARTIE III. Liability.....	101
CHAPITRE I. RC Entreprise.....	101
CHAPITRE II. Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion.....	112
CHAPITRE III. Récapitulatif des primes.....	112
CHAPITRE IV. Responsabilité (para)médicale.....	123
PARTIE IV. Property.....	161
CHAPITRE I. Adresse du risque.....	161
CHAPITRE II. Bâtiment.....	171
CHAPITRE III. Contenu.....	181
CHAPITRE IV. Garanties optionnelles.....	202
CHAPITRE V. Récapitulatif des primes.....	222
CHAPITRE VI. Bris de machine.....	232
CHAPITRE VII. Tous risques électroniques.....	262
CHAPITRE VIII. Questionnaire HORECA.....	282
PARTIE V. Récapitulatif des primes.....	293
CHAPITRE I. Mode de paiement.....	293
CHAPITRE II. Réductions (si applicable).....	293
CHAPITRE III. Impression récapitulatif des primes.....	303
PARTIE VI. Finalisation.....	313
CHAPITRE I. Dates de prise d'effet.....	313
CHAPITRE II. Candidat preneur d'assurance.....	313
CHAPITRE III. Informations complémentaires.....	323
CHAPITRE IV. Documents.....	323
PARTIE VII. Nouvelle affaire.....	343
PARTIE VIII. Questions?.....	343



## PARTIE I. Contexte



Cet outil n'est pas destiné aux clients existants

### CHAPITRE I. Activités

L'outil a été développé pour des activités bien spécifiques reprises dans la liste déroulante. Cette liste sera évolutive. Vous pouvez taper les premières lettres pour retrouver l'activité.

Activité

Nom / raison sociale

Activité exercée

Description complémentaire

HORECA - Restauration à service complet (avec ou sans bain d'huile)  
HORECA - Restauration à service restreint : sandwicheries, glaciers, gaufres, crêpes... - Friterie / Pitta exclus

**Étape suivante**

Via l'infobulle, vous pouvez télécharger une liste excel avec toutes les activités dans le scope.

Activité

Nom / raison sociale

Activité exercée ⓘ

Description complémentaire

Activité exercée

Activités dans le scope:

- Liste

Voici la liste des activités reprises dans l'infobulle :



TPE-KMQ\_activities\_2  
0220308.xlsx

Vous pouvez rajouter une description complémentaire si vous le souhaitez.

Pour certaines des activités les plus risquées, il peut y avoir un message qui indique clairement quelles activités sont couvertes par cet instrument. Vous devez confirmer le message pour continuer.

Activité exercée ⓘ

**Vous confirmez que vous ne vendez ou ne proposez pas les produits et services suivants :**  
les produits amaigrissants, de piercings, de (dé)tatouages, de maquillage (semi)permanent, de dermopigmentation, de traitements anti-rides à base d'injections, d'épilation au laser ou à la lumière pulsée, de liposuction et d'autres interventions invasives, de microdermabrasion, de cryothérapie et fish thérapie, les bancs solaires

**Je confirme**

### CHAPITRE II. Champ d'application

Pour les toutes petites entreprises répondant aux caractéristiques suivantes :



- Propriétaire ou locataire **exploitants**
- Maximum 10 ETP
- Capital assuré (Bâtiment + Contenu) ≤ 1.740.212,55 € (Abex 819)
- CA annuel ≤ 1.500.000€
- Mono-activité

Vous devez valider que le preneur remplit ces conditions pour pouvoir continuer.

#### Champ d'application

##### Le preneur d'assurance remplit-il les conditions suivantes:

- Propriétaire exploitant ou locataire exploitant (pas de propriétaire non exploitant)
- Maximum 10 FTE
- Capital assuré (Bâtiment + Contenu) ≤ 1 740 212,55 € (Abex 819)
- CA annuel ≤ 1 500 000 €
- Il n'y a qu'une seule activité exercée

Oui, le preneur d'assurance remplit ces conditions

Étape suivante

## CHAPITRE III. Choix des couvertures

Vous devez ensuite sélectionner pour quelles couvertures vous souhaitez avoir un tarif.

#### Choix des couvertures

Quels types de couverture sont nécessaires ?

Accident du travail

Responsabilité civile

Assurance Incendie

Étape suivante

Si vous sélectionnez l'assurance incendie, vous pourrez alors choisir le Bris de machine ou la Tous risques électroniques.

Assurance Incendie

Bris de machine

Tous risques électroniques

Étape suivante

En fonction de l'activité, certaines couvertures ne seront pas disponibles (Responsabilité).

Un message vous indiquera :



- si nous avons une offre mais pas disponible dans l'outil. Vous pouvez contacter la compagnie
- ou si nous n'avons pas d'offre pour cette activité.

#### Choix des couvertures

Quels types de couverture sont nécessaires ?

Accident du travail

Responsabilité civile

Nous n'avons pas d'offre en Responsabilité Civile pour l'activité choisie.

Assurance Incendie

Étape suivante

## CHAPITRE IV. Historique sinistre

En fonction des couvertures choisies, vous devez compléter le nombre de sinistres qui ont été déclarés au cours des 3 dernières années – sauf si le preneur est starter.

La définition de starter se trouve dans l'infobulle:

### Historique sinistre

Est-ce que le preneur est STARTER? Date de création : moins de 2 ans

STARTER?  Oui  Non

Accidents du travail :

Responsabilité :

Incendie :

Nombre total de sinistre

Étape suivante



## PARTIE II. Accident du travail

### CHAPITRE I. Garantie légale

#### Garantie Légale

Masse salarial (totale - limitée au plafond légale)

	Masse salariale soumise à l'ONSS	Masse salariale Etudiants
Employés sédentaires ou employés avec mission occasionnelle à l'extérieur	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Employés avec mission à l'extérieur ou vendeurs	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Employés avec travail manuel	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Ouvriers	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

Étape suivante

S'il n'y a pas d'employés, ne remplissez pas les champs de l'écran « Garantie Légale » et allez à l'écran suivant.

### CHAPITRE II. Garanties extra-légales (optionnelles)

#### Section I – Salaire garanti

Il est possible de choisir avec ou sans remboursement des charges patronales sociales :

Garanties extra-légales

Informations complémentaires pour les garanties extra-légales

Salaire Garanti

Salaire garanti avec remboursement des charges patronales sociales  Oui  Non

Vous pouvez aussi compléter le salaire extra-légal :

	Masse salariale plafonnée	Salaire extra-légal
Employés sédentaires ou employés avec mission occasionnelle à l'extérieur	25 000,00 €	<input type="text"/> €
Employés avec mission à l'extérieur ou vendeurs		<input type="text"/> €
Employés avec travail manuel		<input type="text"/> €
Ouvriers	25 000,00 €	<input type="text"/> €



## Section II – Excédent loi

Vous pouvez choisir entre 2 formules. Le détail des formules est détaillé sur l'écran.

Excédent-loi

Formule de la garantie excédent loi

Formule multiplicateurs

Décès 5x salaire / Incapacité permanente 8x  
2.500 EUR

Formule Loi

Formule multiplicateurs

Vous devez compléter le salaire extra-légal sur lequel la prime sera calculée.

## CHAPITRE III – 24h/24h (optionnelle)

Cette couverture n'est pas disponible pour les activités (para-)médicale.

Vous avez le choix entre

- 2 formules avec des multiplicateurs différents

24h-24h

Couverture 24h/24h pour indépendants et professions libérales

Formule :

Décès 3x salaire / Incapacité permanente 5x salaire / Incapacité temporaire 90 % du salaire jo...

Délai de carence en cas d'incapacité temporaire:

Décès 3x salaire / Incapacité permanente 5x salaire / Incapacité temporaire 90 % du salaire journalier moyen / Frais médicaux 2.500 EUR

Bénéficiaire

Nom et prénom du bénéficiaire Salaire

Décès 5x salaire / Incapacité permanente 8x salaire / Incapacité temporaire 90 % du salaire journalier moyen / Frais médicaux 2.500 EUR

- et avec ou sans délai de carence en cas d'incapacité temporaire :

24h-24h

Couverture 24h/24h pour indépendants et professions libérales

Formule :

Décès 3x salaire / Incapacité permanente 5x salaire / Incapacité temporaire 90 % du salaire jo...

Délai de carence en cas d'incapacité temporaire:

Sans délai de carence  
 Avec 30 jours de délai de carence

Vous pouvez avoir jusqu'à 2 bénéficiaires.

Tous les champs sont obligatoires car ils seront repris dans le document final.

- L'âge du bénéficiaire ne peut être supérieur à 65ans
- Le salaire conventionnel du bénéficiaire ne peut être supérieur à 50.000€



#### Bénéficiaire

Nom et prénom du bénéficiaire	Salaire	Date de naissance	Activité manuelle ?	Actions
#1 John Doe ✓	51 000 €	01/05/1950	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Supprimer bénéficiaire

Le salaire conventionnel doit être inférieur à 50.000€. Tarif non disponible via cet outil, veuillez contacter la compagnie.

Le bénéficiaire doit avoir moins de 65 ans. Tarif non disponible via cet outil, veuillez contacter la compagnie.

[Ajouter un bénéficiaire](#)

Les sports dangereux ne sont pas couverts.  
La garantie est limitée à 50% des montants assurés lors de l'utilisation d'une motocyclette ou moto comme conducteur ou passager.

## CHAPITRE IV – Récapitulatif des primes

Vous avez le récapitulatif des primes avec la possibilité d'avoir le détail par type de travailleur en cliquant sur « Voir le détail de la prime ».

#### Récapitulatif des primes

Garanties	Sélectionnée?	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Garantie légale	<input checked="" type="checkbox"/>	479,00 €	494,61 €
Salaire garanti	<input checked="" type="checkbox"/>	41,88 €	45,75 €
Excédent Loi	<input checked="" type="checkbox"/>	72,20 €	75,80 €
24h/24h	<input checked="" type="checkbox"/>	1 328,10 €	1 450,95 €
Prime totale		1 921,17 €	2 067,11 €

[Adapter les paramètres](#)

[Réinitialiser](#)

[Recalculer](#)

[Voir le détail de la prime?](#)



[🔍 Voir le détail de la prime?](#)

#### Garantie légale

Bénéficiaires	Taux (%)	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<i>Employés sédentaires</i>	0.55	137,50 €	141,98 €
<i>Employés avec mission extérieure</i>	1.1		
<i>Employés avec travail manuel</i>	1.026		
<i>Ouvriers</i>	1.366	341,50 €	352,63 €
Prime totale		479,00 €	494,61 €

#### Salaires garantis

Bénéficiaires	Taux (%)	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<i>Employés sédentaires</i>	0.041	11,28 €	12,32 €
<i>Employés avec mission extérieure</i>	0.083		
<i>Employés avec travail manuel</i>	0.077		
<i>Ouvriers</i>	0.102	30,60 €	33,43 €

Vous devrez cliquer sur recalculer pour pouvoir aller à l'écran suivant.

## PARTIE III. Liability

### CHAPITRE I. RC Entreprise

#### Section I – Nombre de personnes occupées

Complétez les champs en blanc puis cliquez sur « Etape suivante ».

##### Nombre de personnes occupées

Dirigeant d'entreprise, la famille cohabitante, les aides non rémunérées

Coassocié actif

Travailleur, stagiaire ou intérimaire – temps de travail > 50%  ✓

Travailleur, stagiaire ou intérimaire – temps de travail ≤ 50%

Personnel occasionnel: temps de travail < 60 jours/ an et étudiants

Nombre de travailleurs

Pour le calcul le nombre de travailleurs sera arrondi à l'unité inférieure

#### Section II – Détail de la garantie RC Entreprises

Vous voyez quelle est la limite par défaut. Pour certaines activités, vous avez le choix entre 1.500.000€ et 2.500.000€. Vous voyez aussi quelles seront les franchises applicables.

##### Détail de la garantie Responsabilité Civile

Limite par défaut

2 500 000,00 €

Contrat d'une durée de 3 ans ?

Franchise applicable	%	Franchise minimale	Franchise maximale
RC exploitation	Fixe	175,00 €	175,00 €
RC objets confiés	Fixe	175,00 €	175,00 €
RC après livraison	Fixe	175,00 €	175,00 €

La Responsabilité Professionnelle n'est pas couverte



### Section III – Contrat de 3 ans (si d'application)

Il est possible de choisir un contrat d'une durée de 3 ans lorsque le preneur d'assurance n'est pas considéré comme un « client total » (voir [1.1.15.2.1](#) Définition de client total)

Si vous choisissez une durée de 3 ans, vous devrez confirmer que le S/P des 5 dernières années est inférieur ou égal à 30% pour pouvoir continuer.

Contrat d'une durée de 3 ans ?

Je confirme que le S/P des 5 dernières années < ou = 30%

### CHAPITRE II. Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion

En fonction de l'activité sélectionnée (et si vous avez choisi la couverture incendie), vous aurez la possibilité de souscrire la Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion.

#### Détails de la garantie Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion

Restaurant avec surface accessible au public > 50 m<sup>2</sup> (terrasses incluses)

Sélectionner?

Surface (m<sup>2</sup>)

Surface (m<sup>2</sup>)

Étape suivante

### CHAPITRE III. Récapitulatif des primes

#### Primes

	Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<input checked="" type="checkbox"/>	RC Exploitation	67,33 €	73,55 €
<input checked="" type="checkbox"/>	RC Objets confiés	8,42 €	9,19 €
<input checked="" type="checkbox"/>	RC Après livraison	8,42 €	9,19 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Protection juridique	15,41 €	16,84 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Responsabilité objective	99,53 €	118,19 €
	<b>Total</b>	<b>199,10 €</b>	<b>226,97 €</b>

Adapter les paramètres

La Protection juridique est automatiquement sélectionnée. Si vous la désélectionnez, vous aurez le message informatif suivant :

Assurez-vous que votre client a bien souscrit à la PJ Safety Business d'ARCES

Vous pouvez adapter vos commissions en cliquant sur « Adapter les paramètres » puis sur « Recalculer » :

### Primes

	Garanties	Commission (%)	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<input checked="" type="checkbox"/>	RC Exploitation	10 %	67,33 €	73,55 €
<input checked="" type="checkbox"/>	RC Objets confiés	10 %	8,42 €	9,19 €
<input checked="" type="checkbox"/>	RC Après livraison	10 %	8,42 €	9,19 €
<input type="checkbox"/>	Protection juridique	10 %	15,41 €	16,84 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Responsabilité objective	19 %	99,53 €	118,19 €
	<b>Total</b>		<b>199,10 €</b>	<b>226,97 €</b>

[Adapter les paramètres](#)

## CHAPITRE IV. Responsabilité (para)médicale

### Section I – Détails pour le calcul de la prime

Pour les activités (para)médicale, la responsabilité civile entreprise n'est pas disponible. Par contre, il est possible de tarifier la responsabilité professionnelle.

Les écrans et la navigation sont automatiquement adaptés :

#### Responsabilité (para-)médicale

Activité	Nom et Prénom	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Pas d'élément			
<a href="#">Ajouter un élément</a>			

[Étape suivante](#)

Pour avoir une prime, cliquez sur « Ajouter un élément ».

L'écran suivant apparait :

- Il faut d'abord choisir le secteur afin d'avoir une présélection des activités.

Secteur

Activité

Limites

Nom et prénom

Date de naissance

Maître de stage

Secteur

Activité

Limites

Nom et prénom

Date de naissance

Maître de stage

Chef de service

Préposé sous contrat de travail ?

Sélectionnez un élément

- Articles orthopédiques, bandagiste
- Audiologue, Opticien
- Autres métiers paramédicaux
- Dentiste, prothésiste, orthodontiste**
- Dietéticien
- Fonctions de support
- Infirmières, sages-femmes
- Kinésithérapeute

Dentiste, prothésiste, orthodontiste

Sélectionnez un élément

- Dentiste (assistant d')**
- Dentiste (sans spécialisations)
- Dentiste (technicien prothèse dentaire)
- Dentiste avec endodontie
- Dentiste avec implantologie
- Dentiste avec orthodontie
- Dentiste avec paradontologie
- Hygiéniste bucco-dentaire

- Les noms, prénoms et date de naissance sont obligatoires car c'est une assurance liée à la personne. Il n'est pas possible d'avoir un tarif si le bénéficiaire a plus de 65 ans.

Date de naissance

01/05/1950

Le bénéficiaire doit avoir moins de 65 ans. Tarif non disponible via cet outil, veuillez contacter la compagnie.

- Les questions suivantes (maître de stage, chef de service, préposé sous contrat de travail) ont un impact sur le tarif.

Il y a une exception avec le personnel purement administratif. Pour celui-ci, aucune de ces informations n'est demandée :

Editer l'élément

Secteur

Fonctions de support

Activité

Personnel purement administratif

Limites

2.500.000 € pour les dommages corporels et 250.000 € pour les dommages matériels

5.000.000 € pour les dommages corporels et matériels confondus (sans dépasser 250.000 € pour les dommages matériels)

Réinitialiser

Recalculer

- Il faut ensuite cliquer sur « Recalculer » pour avoir la prime liée à la personne. La Protection juridique est en option et est sélectionnée par défaut.

Editer l'élément ×

Secteur: Dentiste, prothésiste, orthodontiste X | v

Activité: Dentiste (sans spécialisations) X | v

Limites:  2.500.000 € pour les dommages corporels et 250.000 € pour les dommages matériels  
 5.000.000 € pour les dommages corporels et matériels confondus (sans dépasser 250.000 € pour les dommages matériels)

Nom et prénom: John DOE

Date de naissance: 01/05/1980

Maître de stage:  Oui  Non

Chef de service:  Oui  Non

Préposé sous contrat de travail ?  Oui  Non (indépendant)

	Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<input type="checkbox"/>	Responsabilité professionnelle	283,64 €	309,88 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Protection juridique	28,36 €	30,98 €
	Prime totale	312,00 €	340,86 €

Réinitialiser Recalculer

Mise à jour

- Pour finir, cliquer sur « Mise à jour » pour que cela soit pris en compte dans le calcul de la prime totale.
- Vous pourrez alors voir différents éléments pris en compte avec les primes associées.

#### Responsabilité (para-)médicale

Activité	Nom et Prénom	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)	
Dentiste (sans spécialisations)	John DOE	312 €	340,86 €	 
Personnel purement administratif		49,5 €	54,08 €	 

[Ajouter un élément](#)

[Étape suivante](#)

Il est possible d'avoir plusieurs bénéficiaires.

On peut adapter ou supprimer les bénéficiaires en cliquant sur les icones





## Section II – Récapitulatif des primes

En cliquant sur « Etape suivante », vous avez le récapitulatif des primes :

### Primes responsabilité (para-)médicale

Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Responsabilité professionnelle	328,64 €	359,04 €
Protection juridique	32,86 €	35,90 €
<b>Prime totale</b>	<b>361,50 €</b>	<b>394,94 €</b>

Adapter les paramètres

Réinitialiser

Recalculer

Vous pouvez adapter vos commissions en cliquant sur « Adapter les paramètres » puis sur « Recalculer » :

Garanties	Commissions	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Responsabilité professionnelle	<input type="text" value="15"/> %	328,64 €	359,04 €
Protection juridique	<input type="text" value="15"/> %	32,86 €	35,90 €
<b>Prime totale</b>		<b>361,50 €</b>	<b>394,94 €</b>

## PARTIE IV. Property

### CHAPITRE I. Adresse du risque

#### Section I – Champ d'application

##### Champ d'application

Le type de bâtiment à assurer est-il conforme aux conditions générales (pas de chalet en bois, caravane, tente, ...)?  Oui  Non

Si le risque n'est pas conforme aux conditions générales, le calcul de la prime ne sera pas accessible et vous aurez le message suivant :

Tarif non disponible via cet outil.

#### Section II – Adresse du risque

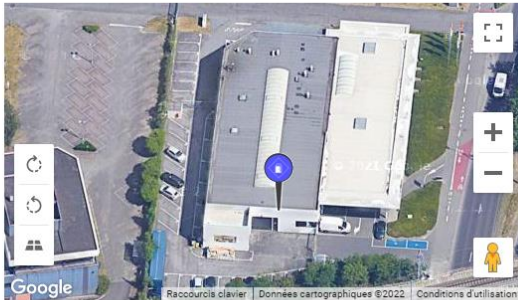
Afin de vérifier si le bâtiment à assurer se situe ou non sur une zone à risque d'inondation, vous devez introduire l'adresse du risque et cliquer sur « Vérifier l'adresse ».

Pour compléter l'adresse, vous pouvez encoder les premières lettres et le système vous fera des propositions.

##### Adresse du risque

Adresse

Rue	Numéro	Boîte
<input type="text" value="Boulevard Industriel"/>	<input type="text" value="125"/>	<input type="text" value="Boîte"/>
Code postal	Ville	
<input type="text" value="1070"/>	<input type="text" value="Anderlecht"/>	



Si le bâtiment ne se trouve pas dans une zone à risque, vous aurez le message suivant. Cliquez alors sur « Etape suivante » pour continuer.

Le bâtiment à assurer ne se situe pas sur une zone à risque d'inondation

Dans l'autre situation, vous aurez le message suivant et il ne sera pas possible d'avoir un tarif en incendie :



Le bâtiment à assurer se situe sur une zone à risque d'inondation. Tarif non disponible via cet outil, veuillez contacter la compagnie

## CHAPITRE II. Bâtiment

### Bâtiment

#### Description du risque

Qualité du preneur

- Locataire exploitant  
 Propriétaire exploitant

Murs et éléments portants en pierre ou béton?

- Oui  Non  Structure en bois

Bâtiment habité par le preneur ou un membre du personnel (occupation régulière)? ⓘ

- Oui  Non

Uniquement un rez-de-chaussée ou étage jumelé servant uniquement d'habitation?

- Oui  Non

Bâtiment en construction?

- Oui  Non

Méthode d'évaluation du bâtiment

- Déterminé par le preneur d'assurance  
 Expertise interne ou grille compagnie  
 Expertise concurrence  
 Premier risque

Capital bâtiment ou responsabilité locative

Capital bâtiment ou responsabilité locative €

Le bâtiment n'est pas à assurer (ex : abandon de recours existant, assurance auprès de la banque). Mettez le montant à assurer à 0

Quelques remarques sur cet écran :

- Si la structure est en bois, le tarif n'est pas disponible via cet outil :

Murs et éléments portants en pierre ou béton?

- Oui  Non  Structure en bois

Tarif non disponible via cet outil. Veuillez prendre contact avec la compagnie.

- Si le bâtiment est en construction, il vous sera demandé la date de début des travaux

Bâtiment en construction?

- Oui  Non

Date début des travaux

Date début des travaux



- Pour l'évaluation du capital au « Premier risque », un contrôle est fait :

Méthode d'évaluation du bâtiment

- Déterminé par le preneur d'assurance
- Expertise interne ou grille compagnie
- Expertise concurrence
- Premier risque

1er risque possible uniquement si capital assuré compris entre 175.000€ et 1.000.000€.

- Si vous ne voulez pas assurer le bâtiment, mettez 0 dans le champ capital et cliquez sur « Le bâtiment n'est pas à assurer ».  
Si vous laissez un capital, un message d'erreur vous empêchera de continuer.

Capital bâtiment ou responsabilité locative  €

Le bâtiment n'est pas à assurer (ex : abandon de recours existant, assurance auprès de la banque). Mettez le montant à assurer à 0

Si vous ne voulez pas assurer le bâtiment (ex : abandon de recours existant, assurance auprès de la banque) : cochez l'affirmation et mettez le montant à assurer à 0.

Étape suivante

## CHAPITRE III. Contenu

### Section I – Valeur à assurer

Pour définir la valeur à assurer vous avez 2 possibilités :

- Vous introduisez un capital contenu globalisé :  
Pour la couverture Dommage accidentels aux marchandises, en la sélectionnant dans l'écran, vous serez invités à indiquer la valeur des marchandises

Valeurs à assurer - Contenu

Capital contenu globalisé  Détailler les capitaux contenu

Valeur du contenu (matériel, marchandise, mobilier)

€

Couvertures des dommages accidentels aux marchandises?

- ou vous donnez en détail un capital pour les différents postes :  
Vous aurez la possibilité de choisir la couverture de dommages accidentels aux marchandises en la sélectionnant sous le capital marchandise



### Valeurs à assurer - Contenu

Capital contenu globalisé [Détailier les capitaux contenu](#)

Valeur du matériel	<input type="text" value="Valeur du matériel"/>	€
Valeurs des marchandises	<input type="text" value="Valeurs des marchandises"/>	€
<input type="checkbox"/> Couvertures des dommages accidentels aux marchandises?		
Valeur des aménagements et embellissements	<input type="text" value="Valeur des aménagements et embellissements"/>	€
Valeur du mobilier privé	<input type="text" value="Valeur du mobilier privé"/>	€

## Section II – Vol

### Contenu

#### Valeurs à assurer - Contenu

[Capital contenu globalisé](#) [Détailier les capitaux contenu](#)

Valeur du contenu (matériel, marchandise, mobilier)

**Couvertures des dommages accidentels aux marchandises?**

**Garantie Vol**

**Étape suivante**

Il y a différentes options en vol :

- Différentes valeurs partielles : 25%, 33%, 50% ou valeur totale (100%)
- Choix entre l'assurance au premier risque ou pas

**Garantie Vol**

Formule vol	<input type="text" value="Valeur partielle 50%"/>
Formule au 1er risque	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Situation du risque	<input type="radio"/> Contiguïté totale ou partielle <input type="radio"/> Isolé - sans contiguïté <input type="radio"/> Risque situé dans un pack PME (contiguïté sans importance)
Système d'alarme	<input type="radio"/> Alarme Incert avec attestation <input type="radio"/> Alarme + transmission vers centrale de surveillance agréée <input type="radio"/> Alarme + transmission vers GSM <input type="radio"/> Pas d'alarme

En fonction de la région, du système d'alarme et du capital contenu, il se peut qu'une inspection soit nécessaire pour avoir un tarif en vol.

Vous aurez alors le message :

Tarif Vol à titre purement indicatif - sous réserve d'une éventuelle inspection. Veuillez prendre contact avec la compagnie



## CHAPITRE IV. Garanties optionnelles

### Garanties optionnelles

Formule Plus ⓘ

Extension 'Jardin' ⓘ

Pertes d'exploitation

Valeurs - transport et séjour

Abandon de recours gratuit

Étape suivante

### Section I – Formule Plus

Pour les activités HORECA, si l'affaire est éligible pour le Pack HORECA, un message informatif apparaît si la Formule Plus est désélectionnée :

### Garanties optionnelles

Formule Plus ⓘ

Pour bénéficier du pack HORECA, vous devez souscrire la Formule Plus



## Section II – Pertes d'exploitation

2 formules :

- Indemnité journalière : montant maximal lié à l'ABEX

### ☑ Pertes d'exploitation

Formule

- Indemnité journalière  
 Chiffre d'affaire annuel

Période d'indemnisation = 12 mois / Périls couverts : Garanties de base et catastrophes naturelles

Montant de l'indemnité journalière

 €  
L'indemnité journalière doit être inférieure à 775€

- Chiffre d'affaires : montant maximum 1.499.999€

### ☑ Pertes d'exploitation

Formule

- Indemnité journalière  
 Chiffre d'affaire annuel

Période d'indemnisation = 12 mois / Périls couverts : Garanties de base et catastrophes naturelles / Max 30% du chiffre d'affaire

Montant du chiffre d'affaire annuel

 €  
Le chiffre d'affaire doit être inférieur à 1.500.000€

## Section III – Valeurs – transport et séjour

### ☑ Valeurs - transport et séjour

Sélectionnez une formule :

Séjour des valeurs au domicile privé

Formule transport et séjour 3.000 EUR - 3.000 EUR

Formule transport et séjour 6.000 EUR - 6.000 EUR

Il est aussi possible de choisir l'option « séjour des valeurs au domicile privé ».

## Section IV – Abandon de recours gratuit

Uniquement si le preneur est propriétaire.

### ☑ Abandon de recours gratuit

Nom du bénéficiaire ⓘ

Nom du bénéficiaire

Gratuit pour les membres de la famille ou de la communauté d'intérêt entre la compagnie et le gérant

→ Page suivante

## CHAPITRE V. Récapitulatif des primes

### Section I – Réduction de prime pour franchises majorées

A l'écran prime, il est possible de réduire la prime contre une franchise majorée :

Primes

Franchise applicable aux garanties de base  X ▾

**Bâtiment**

Garantie	
<input type="checkbox"/> Garanties de base	
<input checked="" type="checkbox"/> Protection juridique	
<input type="checkbox"/> Extension 'Jardin'	40,29 € 46,04 €

Franchise de base

Franchise de base X 2

Franchise de base X 3

Franchise de base X 5

Franchise de base X 10

franchise anglaise (franchise de base x4)

Les clauses correspondantes seront affichées dans le document.

### Section II – Protection juridique et pertes indirectes

La Protection juridique est automatiquement sélectionnée. Si vous la désélectionnez, vous aurez le message informatif suivant :

Assurez-vous que votre client a bien souscrit à la PJ Safety Business d'ARCES

De même les pertes indirectes sont automatiquement sélectionnées.

Lorsque vous désélectionnez ces garanties dans la partie 'bâtiment', elles sont désélectionnées dans la partie « contenu ».

**Bâtiment**

Garantie	Tau
<input checked="" type="checkbox"/> Garanties de base	
<input checked="" type="checkbox"/> Catastrophes naturelles	
<input type="checkbox"/> Pertes indirectes (10%)	
<input checked="" type="checkbox"/> Protection juridique	
<b>Total Bâtiment</b>	

**Contenu**

Garantie	Tau
<input checked="" type="checkbox"/> Garanties de base	
<input checked="" type="checkbox"/> Catastrophes naturelles	
<input type="checkbox"/> Pertes indirectes (10%)	
<input checked="" type="checkbox"/> Protection juridique	

### Section III – Adaptation des paramètres

Vous pouvez adapter vos commissions en cliquant sur « Adapter les paramètres » puis sur « Recalculer » :

Bâtiment					
	Garantie	Commission	Taux de prime (%)	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<input checked="" type="checkbox"/>	Garanties de base	25 %	2.68	1 340,00 €	1 551,05 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Catastrophes naturelles	25 %	0.343	171,50 €	198,51 €
<input type="checkbox"/>	Pertes indirectes (10%)	25 %	0.268		
<input checked="" type="checkbox"/>	Protection juridique	25 %	0.057	28,50 €	31,14 €
	<b>Total Bâtiment</b>			<b>1 540,00 €</b>	<b>1 780,70 €</b>

### CHAPITRE VI. Bris de machine

Si vous avez sélectionné dans l'écran « Choix des couvertures » le bris de machine, vous arriverez sur l'écran suivant :

#### Bris de Machines - Description

Type de machine	Marque	Valeur	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Pas d'élément				
<a href="#">Ajouter un élément</a>				
<a href="#">Étape suivante</a>				

### Section I – Détails pour le calcul de la prime

Les détails de chaque machine doivent être détaillés afin de pouvoir calculer la prime correspondante.

Pour introduire une machine, il faut cliquer sur « Ajouter un élément ». L'écran suivant apparaît :

✕

**Editer l'élément**

Secteur

Type de machine

Situation du risque

Marque

Description

Montant à assurer (EUR)  €

Année de construction

Date d'achat

Matériel en leasing  Oui  Non

[Réinitialiser](#)
[Recalculer](#)



Les types de machine sont regroupés par secteur.

Secteur

Type de machine

Situation du risque

Marque

Description

- Climatisation -chauffage
- Electricité et moteur à combustion
- Gaz – air - eaux – Hydro-électricité
- Industrie alimentaire
- Réfrigération
- Textiles
- Vapeur

Il faut d'abord sélectionner un secteur avant de pouvoir sélectionner une machine :

Secteur

Type de machine

Situation du risque

Marque

Description

Montant à assurer (EUR)

- Chaudières pour chauffage et production d'eau chaude (industriel)
- Chauffe-eau électriques ou à gaz
- Equipement de climatisation et ventilation
- Générateurs d'air chaud
- Pompes et accessoires pour les systèmes de chauffage de production d'eau chaude
- Ventilateurs

Des contrôles ont été mis en place pour pouvoir avoir un tarif via l'outil :

- le montant à assurer doit être inférieur à 250.000€
- et la machine doit avoir moins de 7 ans.

Si c'est du matériel en leasing, vous devrez indiquer la société de leasing.

Cliquer sur « Recalculer » pour obtenir la prime liée à la machine. Si la couverture des causes externes est disponible, alors l'option est par défaut sélectionnée mais peut être désélectionnée :

	Garanties	Taux	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<input type="checkbox"/>	Base	5	125,00 €	137,38 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Causes externes	4	100,00 €	109,90 €
	Prime totale		225,00 €	247,28 €

En cliquant sur « Mettre à jour », la machine est prise en compte pour le calcul de la prime et est reprise dans le tableau suivant :



### Bris de Machines - Description

Type de machine	Marque	Valeur	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)	
Générateurs d'air chaud	marque 1	25 000 €	225 €	247,28 €	 
Fours	Marque 2	12 500 €	37,5 €	41,21 €	 

[Ajouter un élément](#)

[Étape suivante](#)

## Section 2 – Récapitulatif des primes

En cliquant sur « Étape suivante », vous avez le récapitulatif des primes :

### Bris de machines - Primes

Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Base	162,50 €	178,59 €
Causes externes	100,00 €	109,90 €
<b>Prime totale</b>	<b>262,50 €</b>	<b>288,49 €</b>

[Adapter les paramètres](#)

[Réinitialiser](#)

[Recalculer](#)

Vous pouvez adapter vos commissions en cliquant sur « Adapter les paramètres » puis sur « Recalculer » :

Garanties	Commissions	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Base	<input type="text" value="15"/> %	162,50 €	178,59 €
Causes externes	<input type="text" value="15"/> %	100,00 €	109,90 €
<b>Prime totale</b>		<b>262,50 €</b>	<b>288,49 €</b>

## CHAPITRE VII. Tous risques électroniques

### Section I – Détails pour le calcul de la prime

Si vous avez sélectionné dans l'écran « Choix des couvertures » la couverture Tous risques électroniques, vous arriverez sur l'écran suivant :

Tous risques électronique - Description

Cat 1 - Matériel non-portable ⓘ  €

Cat 2 - Équipement technique faisant partie du bâtiment ⓘ  €

Cat 3 - Matériel portable ⓘ  €

Monde entier

[Options complémentaires](#)

[Étape suivante](#)

Vous pouvez renseigner les montants à assurer dans les différents champs.

Des tooltips donnent la description des différentes catégories :

[Historique](#)

Tous risques électronique - Description

Cat 1 - Matériel non-portable ⓘ

Cat 2 - Équipement technique faisant partie du bâtiment ⓘ

Cat 3 - Matériel portable ⓘ

**Cat 1 - Matériel non-portable**

C'est à dire (1) personal computers, terminaux, claviers, souris, scanners, lecteurs Cd-rom, imprimantes non portables, plotters, modems, cartes vidéos et cartes sons; (2) installations téléphoniques, fax, répondeurs et photocopieuses, machines à affranchir, machines de tri du courrier, calculatrices et destructeurs de papier; (3) écrans et projecteurs; (4) caisses, terminaux de paiement pour cartes de crédit et de débit, balances.



#### Biens non-assurables :

- Appareils portables, comme GSM, GPS, BlackBerry, Agenda de poche électronique
- Sonos et éclairage dans les dancings et matériel de DJ
- Antennes paraboliques
- Appareils photos numériques
- Appareils utilisés dans l'horeca
- Appareils de paiement
- Appareils loués
- Matériel médical et matériel de laboratoire
- Commandes de processus dans des lieux de production
- Fournisseurs d'accès à Internet



- Ordinateurs destinés à un usage administratif, qui ne se trouvent pas dans un environnement de bureaux p. ex. écoles, étudiants, ...

## Section 2 – Récapitulatif des primes

### Tous risques électronique - Primes

Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Cat 1 - Matériel non portable	101,20 €	111,22 €
Cat 2 - Equipements du batiment	101,20 €	111,22 €
Cat 3 - Materiel portable		
Frais reconstitution des données	25,00 €	27,48 €
Frais reconstitution du software		
Frais supplémentaires		
<b>Prime totale</b>	<b>227,40 €</b>	<b>249,91 €</b>

Adapter les paramètres

Réinitialiser

Recalculer

En fonction

des montants introduits dans l'écran précédent, la prime sera calculée.

Vous pouvez adapter vos commissions en cliquant sur « Adapter les paramètres » puis sur « Recalculer » :



Garanties	Commissions	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Cat 1 - Matériel non portable	<input type="text" value="15"/> %	101,20 €	111,22 €
Cat 2 - Equipements du batiment	<input type="text" value="15"/> %	101,20 €	111,22 €
Cat 3 - Materiel portable	<input type="text" value="15"/> %		
Frais reconstitution des données	<input type="text" value="15"/> %	25,00 €	27,48 €
Frais reconstitution du software	<input type="text" value="15"/> %		
Frais supplémentaires	<input type="text" value="15"/> %		
<b>Prime totale</b>		<b>227,40 €</b>	<b>249,91 €</b>

## CHAPITRE VIII. Questionnaire HORECA

Si l'activité choisie fait partie du secteur HORECA, vous serez invités à compléter le questionnaire HORECA.

## PARTIE V. Récapitulatif des primes

### CHAPITRE I. Mode de paiement

Récapitulatif des primes

Mode de paiement de la prime  x | v

Impact sur les primes

Produits	Prime annuelle nette (EUR)	Prime annuelle TTC (EUR)
Accidents du travail	1 014,26 €	1 108,09 €
Responsabilité	102,34 €	111,80 €
Incendie	245,75 €	283,90 €
<b>Total</b>	<b>1 362,35 €</b>	<b>1 503,79 €</b>

Vous rentrez dans les conditions pour bénéficier d'une réduction de prime. A ce titre, la prime affichée tient compte d'une réduction de prime. Si l'un des produit ne devait plus être souscrit, la réduction ne serait plus accordée.

Vous pouvez choisir de changer le fractionnement de la prime. Par défaut, c'est une prime annuelle. Si vous le changez, cliquez ensuite sur « Recalculer ». Les primes affichées tiendront compte d'une surprime en fractionnement choisi mais sera annualisée.

Sans avoir de numéro d'entreprise, il est aussi possible d'imprimer un récapitulatif des primes, tenant compte des différents choix fait à cet écran.

Pour cela, cliquez sur « Imprimer récapitulatif des primes » et ensuite vous serez redirigé vers un nouvel écran.

### CHAPITRE II. Réductions (si applicable)

la tarification rentre dans les conditions (c'est-à-dire « client total »), alors une réduction « globale » est disponible et sera appliquée sur toutes les primes ici calculées.

#### Réduction globale

Vous rentrez dans les conditions pour pouvoir octroyer une réduction de prime. Si l'un des produit ne devait plus être souscrit, la réduction ne serait plus accordée.

Réduction applicable

Après avoir sélectionné le niveau de réduction, cliquez sur « Recalculer » pour mettre les primes à jour.

#### 1.1.1. Définition de client total

Dans l'outil, on considère le preneur d'assurance comme « client total » si :

- l'activité choisie dispose d'une offre en Accident du travail, en Responsabilité et en Incendie,
  - o s'il a du personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné les couvertures
    - Accident du travail
    - Responsabilité
    - Incendie
  - o s'il n'y a pas de personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné au minimum les couvertures
    - Responsabilité
    - Incendie



- l'activité choisie ne dispose pas d'une offre en Responsabilité (par exemple certaines professions libérales)
  - o s'il a du personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné les couvertures
    - Accident du travail
    - Incendie
  - o s'il n'y a pas de personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné au minimum la couverture
    - Incendie

Dans tous les autres cas de figure, on ne considérera pas le preneur d'assurance comme « client total » et il ne sera pas possible de bénéficier de la réduction « globale ».

### CHAPITRE III. Impression récapitulatif des primes

Imprimer récapitulatif des primes

Nom	Créé le	Actions
Aucun document disponible		

Générer tarif

Si vous avez fait des modifications, veuillez générer à nouveau le document.

Finalisation

Cliquez sur « Générer tarif » pour générer le document avec le tarif.

Ce document est informatif et ne peut en aucun cas être envoyé à la compagnie pour constitution d'une nouvelle affaire : les informations relatives au preneur sont demandées plus tard dans le processus.

Le statut de la tarification est changé à « Récapitulatif des primes ». Avec ce statut, les écrans suivants sont cachés.

Pour finaliser et accéder aux écrans suivants, vous devez cliquer sur « Finalisation ». Le statut de la tarification est de nouveau « Tarification en cours ».



## PARTIE VI. Finalisation

### CHAPITRE I. Dates de prise d'effet

#### Dates de prise d'effet

##### Accidents du travail

Garanties	Date de prise d'effet
Garanties légale et extra-légales (si sélectionnées)	01/01/2022 ✓
Garantie 24h/24h	01/01/2022 ✓

##### Responsabilité

Garanties	Date de prise d'effet
RC Entreprise	01/07/2023 ⓪ Date de prise d'effet trop éloignée dans le futur
Responsabilité Objective	Requis ⓪

Les dates ne peuvent se situer dans le passé et plus de 18 mois dans le futur.

### CHAPITRE II. Candidat preneur d'assurance

#### Candidat preneur d'assurance

Personne morale  Personne physique

Nom/Raison sociale

DEMO

Forme juridique

Forme juridique

Numéro d'entreprise / no de TVA

Numéro d'entreprise

Rechercher

N'oubliez pas de cliquer sur 'Rechercher'

Voulez-vous reprendre l'adresse du siège  
comme adresse de correspondance ?

- Oui  
 Non, reprendre l'adresse du risque Incendie  
 Non, adresse de correspondance différente

Étape suivante

Sur base du numéro d'entreprise / numéro de TVA, on récupère les informations de la BCE, dont l'adresse du siège social. Il est possible d'avoir une adresse de correspondance différente de l'adresse du siège social.

### CHAPITRE III. Informations complémentaires

**Informations complémentaires**

**Informations complémentaires sur le preneur d'assurance**

Langue  FR  NL

Numéro BDP

Téléphone

E-mail

**Autres informations complémentaires**

VIVIUM Business Deal existant?

Numéro du contrat

[Étape suivante](#)

Le choix de la langue permet d'avoir les documents dans une langue différente que celle des écrans sur lesquels on travaille. Les autres champs (numéro BDP, téléphone et e-mail) ne sont pas obligatoires. Si vous avez indiqué qu'il y a un VIVIUM Business Deal, vous êtes obligés d'indiquer le numéro de contrat.

### CHAPITRE IV. Documents

Une fois que toutes les informations sont complétées dans l'écran précédent, en cliquant sur « Etape suivante », vous avez accès aux documents :

**Documents\_FR**

[Générer l'offre sous condition](#)

[Scoring HORECA](#)

**Analyse des besoins**

Nom	Créé le	Actions
Analyse des besoins	15/02/2022 - 11:52	<a href="#" style="color: #4a7ebb;">Télécharger</a>

**Fiches IPID et mandat SEPA**

Nom	Créé le	Actions
IPID - Ideal Accident_FR	15/02/2022 - 11:52	<a href="#" style="color: #4a7ebb;">Télécharger</a>
IPID - Ideal Liability_FR	15/02/2022 - 11:52	<a href="#" style="color: #4a7ebb;">Télécharger</a>

Pour générer le document de tarification, cliquez sur le bouton « Générez l'offre sous condition ». Le statut de la demande change alors en « tarif indicatif » et les champs nécessaires pour déterminer le tarif sont bloqués. Pour retravailler la tarification, cliquez sur « Retravailler tarification » :





Documents\_FR

Retravailler tarification

Documents

Nom	Créé le	Actions
<input type="checkbox"/> Offre	10/01/2022 - 17:30	Télécharger

Télécharger les documents sélectionnés    Télécharger tous les documents

Générer l'offre sous condition

Scoring HORECA



## PARTIE VII. Nouvelle affaire

Pour demander une nouvelle affaire à la compagnie,

1. Téléchargez l'offre pour la soumettre au client.  
Pour les activités dans le secteur HORECA, vous devez aussi compléter le questionnaire.
2. Si le client est d'accord avec les données renseignées sur le document et les primes indicatives, faites-lui signer le tarif indicatif.  
*Remarque : vous pouvez faire signer l'offre de manière digitale via la carte d'identité électronique du client.*
3. Renvoyez le document signé par le client à la compagnie (à l'adresse électronique suivante : kmo-bru@vivium.be), avec le questionnaire HORECA complété le cas échéant.
4. Dans votre e-mail à la compagnie, demandez la création d'une nouvelle affaire.  
*Remarque : ce document est un tarif indicatif. La compagnie a la possibilité de refuser ou de demander des documents supplémentaires (par exemple, une attestation de sinistre, la police précédente, ...).*

## PARTIE VIII. Questions?

Si vous avez une question technique, veuillez envoyer un courriel à [clementine.cazelles@pygroup.be](mailto:clementine.cazelles@pygroup.be).

Pour les questions d'ordre commercial, veuillez contacter votre account manager.

Field Code Changed